

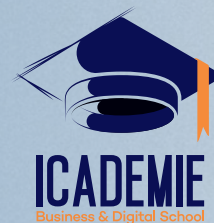
CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

ORGANISER DES SÉANCES D'APPRENTISSAGE EN LIEN AVEC LES SITUATIONS DE PRODUCTION D'UNE STRUCTURE D'INSERTION - 189h

Bloc de compétences issu de la certification professionnelle de niveau 4 : « Encadrant technique d'insertion », enregistrée au RNCP* par le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion.
Fiche RNCP* n°39794 enregistrée et publiée au Journal Officiel le 16/12/2019, renouvelée le 06/11/2024, code NSF : 332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39794/>

*Répertoire National des Certifications Professionnelles



OBJECTIFS

La certification complète « Encadrant technique d'insertion » permet à l'encadrant technique d'insertion d'assurer l'encadrement et l'accompagnement socio-professionnel de salariés en insertion dans une structure d'insertion produisant des biens ou services.

Il vise l'atteinte des objectifs de production en prenant en compte les objectifs de formation et d'insertion des salariés.

Compétences et aptitudes visées

- Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
- Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
- Évaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion



PROFIL

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Apprentis
- Personnes en reprise d'études

DURÉE ET ACCESSIBILITÉ

Durée de la formation : **189h**

La formation s'effectue 100 % à distance (hors examens)

Après étude du dossier et selon les aménagements possibles, les méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation peuvent être adaptées aux publics en situation de handicap.

MODALITÉS D'ADMISSION

- Expérience professionnelle d'un an souhaitée.
- Disposer d'un ordinateur muni d'une connexion internet, d'un micro et d'une caméra fonctionnels.

PRÉ-REQUIS

Pour accéder à ce parcours, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Entretien
- Dossier de candidature
- Réussite au test de positionnement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement individuel et en groupe assuré par des tuteurs/formateurs experts dans le domaine.
- Encadrement assuré par un référent pédagogique et un référent examens.
- Webconférences en direct (également accessibles en différé), forums de discussions, messagerie personnelle.
- Apports de contenus, analyse de cas pratiques, jeux de rôles, échanges libres.
- Plateforme accessible 7j/7.
- Accès à une vidéothèque et une bibliothèque numérique.

PROGRAMME

PRÉPARER LES SÉANCES D'APPRENTISSAGE POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES EN SITUATION DE PRODUCTION

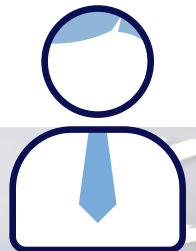
- À partir des objectifs de production, définir les étapes nécessaires à la réalisation des biens et services, analyser les tâches à effectuer et définir les savoirs, savoir-faire et comportements attendus.
- Définir les prérequis, identifier les acquis des salariés et leurs besoins d'apprentissage.
- Déterminer les contenus à acquérir et identifier les différentes étapes facilitant les apprentissages.
- Définir les objectifs et les méthodes pédagogiques les plus pertinentes. Identifier les ressources matérielles et pédagogiques les mieux adaptées.
- Choisir les situations d'évaluation.
- Anticiper les difficultés d'apprentissage et prévoir des remédiations afin d'organiser des séances d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences des salariés et la réalisation de la production de la structure.

ANIMER DES SÉANCES D'APPRENTISSAGE EN LIEN AVEC LES SITUATIONS DE PRODUCTION

- En s'appuyant sur sa préparation et en prenant les mesures de prévention des risques adaptées, installer les équipements et mettre à disposition des salariés les ressources nécessaires.
- Présenter la séance aux salariés, informer sur les règles d'hygiène et de sécurité.
- Mettre en œuvre le scénario pédagogique et l'adapter si besoin.
- S'appuyer sur les représentations et les acquis des salariés en insertion, présenter les gestes techniques conformes aux attendus de la profession et à la démarche de développement durable de la structure.
- Favoriser l'autonomie des salariés, les accompagner dans les apprentissages et remédier à leurs difficultés.
- Mettre en œuvre les évaluations prévues, analyser sa pratique professionnelle, afin de favoriser l'acquisition des compétences et comportements professionnels et la réalisation de la production de la structure.

ÉVALUER LES ACQUIS DES SALARIÉS TOUT AU LONG DU PARCOURS D'INSERTION

- En s'appuyant sur la connaissance des différents types, modalités et outils d'évaluation, en tenant compte des projets d'insertion des salariés, identifier leurs acquis et leurs atouts, et déterminer leurs besoins d'apprentissage.
- Définir avec les salariés des objectifs et des étapes, et faire le point sur leur progression.
- Leur restituer les résultats, valoriser les réussites et déterminer des axes de progrès.
- Réajuster les objectifs si besoin.
- Compléter les grilles d'évaluation et formaliser les résultats des évaluations.
- Compléter les documents attestant des compétences professionnelles acquises.
- Partager les évolutions et les bilans des évaluations avec les partenaires internes et externes de l'insertion afin de suivre le salarié tout au long du parcours dans la structure et de mesurer les évolutions.



Modalités d'évaluation

Deux sessions d'examens par an : janvier et mai.

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante par le biais :

- D'une mise en situation professionnelle complétée par un entretien technique ;
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation.

La validation de la certification globale sera complétée par :

- Un entretien final comprenant un temps d'échange avec le candidat sur un dossier professionnel réalisé en amont de la session ;
- Un dossier professionnel et ses annexes éventuelles ;
- Les résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Équivalences et Passerelles

Équivalences et passerelles :

Correspondances unilatérales entre les CCP de Formateur Professionnel d'Adulte (niveau 5) RNCP 37275 « Concevoir et préparer la formation » et « Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants » et le CCP d'ETI « Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion ».

Période en entreprise

Une période en entreprise d'une **durée minimum de 105 heures** est obligatoire pour se présenter aux épreuves du certificat de compétences professionnelles.

En cas de validation complète de la certification professionnelle d'Encadrant Technique d'Insertion, le candidat doit réaliser une période en entreprise d'une durée totale minimum de 350 heures.

DÉBOUCHÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement : le secteur de l'insertion par l'activité économique (Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), Entreprises d'insertion (EI), Régies de quartier).

L'encadrant technique d'insertion peut également intervenir auprès d'autres publics dans des structures et ateliers d'insertion ou de resocialisation organisés par des collectivités territoriales ou des associations. L'encadrant technique d'insertion peut intervenir dans des Entreprises adaptées (EA) ou des Établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) sous réserve d'une adaptation à ce secteur.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Encadrant technique d'insertion
- Encadrant technique
- Encadrant de chantier d'insertion
- Encadrant en entreprise d'insertion
- Encadrant technique d'activités d'insertion professionnelle
- Encadrant technique d'insertion socioprofessionnelle

POURSUITE D'ÉTUDES

La validation de l'ensemble des blocs de cette certification professionnelle vous donne les clés pour être rapidement opérationnel sur le marché de l'emploi. Toutefois, une poursuite d'études peut être envisagée si vous souhaitez renforcer votre profil ou vous spécialiser (Conseiller en Insertion Professionnelle, etc.)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉLAIS D'ACCÈS

Inscriptions à tout moment de l'année.
Le délai d'accès à la formation est habituellement de 14 jours après validation de votre dossier.

TARIFS

À partir de 1550 € TTC.
Contactez le service Conseil en Formation pour le détail des conditions tarifaires.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- CPF
- Plan de développement des compétences
- Autofinancement

Prise en charge à 100 % possible selon les modalités de financement.

INDICATEURS DE RÉSULTATS 2023

- Taux de réussite : Non significatif
- Taux de satisfaction : Non significatif
- Taux d'insertion à 6 mois : Non significatif



ICADEMIE
Business & Digital School

Formation à Distance

3 Rue Racine
83000 Toulon
09 73 03 01 00
contact@icademie.com
SIRET 489 088 971 00093

Toulon

15 Boulevard de Strasbourg
83000 Toulon
04 89 33 14 62
contact-toulon@icademie.com
SIRET 489 088 971 00051

Aix-Marseille

415 Avenue des Chabauds
13320 Bouc-Bel-Air
04 42 58 86 31
contact@icademie-aixenprovence.com
SIRET 489 088 971 00077

Paris

5 Rue Saint-Georges
75009 Paris
01 75 85 85 65
contact@icademie-paris.com
SIRET 489 088 971 00101